



Congés payés posés par bloc

Par juline007

Bonjour, je prends mon poste dans un service interentreprise, et j'ai appris il y a peu que les RTT peuvent être posés par demie-journée, mais les congés payés ne peuvent pas être posés par jour mais seulement par bloc de 5 jours, (ce qui ne permet pas d'en poser pour des RDV etc...) Est-ce légal ? on m'avait annoncé des congés imposés par la boîte (été et Noël, liés à la baisse d'activité, mais de ceux qui été supposés nous rester "à notre convenance" comme dit lors de la journée d'intégration à côté ? Merci de vos réponses!

Par janus2

Bonjour,
Ce n'est pas illégal. Il y a des employeurs qui imposent la pose des congés payés en semaines complètes par exemple pour éviter les problèmes avec les samedi entre-autre.
De toute façon, c'est l'employeur qui fixe les dates des congés, il peut recueillir les souhaits des salariés, mais au final c'est lui qui décide...

Par Prana67

Bonjour,

Avez vous des représentants du personnel ?

L'employeur fixe les dates de congé mais il y a quand même quelques règles à respecter. Visiblement dans votre cas l'employeur ne respecte pas totalement ce qui est prévu dans le code du travail. Il y a matière à négocier.

Par janus2

Visiblement dans votre cas l'employeur ne respecte pas totalement ce qui est prévu dans le code du travail.

Bonjour Prana67,
Pouvez-vous préciser ? Je ne vois pas, dans le code du travail, ce qui peut empêcher l'employeur d'imposer la prise de congés payés en semaines entières. Je connais de nombreuses entreprises où c'est ainsi.

Par Prana67

Oui je peux préciser.

Le congé principal de 4 semaines ne peut pas être fractionné sans l'accord du salarié ou en cas de fermeture de l'entreprise.

Si l'employeur veut enlever une des semaines du congé principal il faut l'accord du salarié. Donc le salarié a déjà un moyen de négociation. "Ok je fractionne mais la semaine fractionnée je veux pouvoir la prendre à la journée et pas toute la semaine d'un coup"

Par janus2

Je ne crois pas que les choses se passent ainsi. Le fractionnement est plus souvent à l'initiative des salariés que des employeurs. Dans toutes les boîtes où je suis passé, les salariés souhaitent généralement ne prendre que 3 semaines en été pour garder une semaine à Noël et une semaine au printemps.